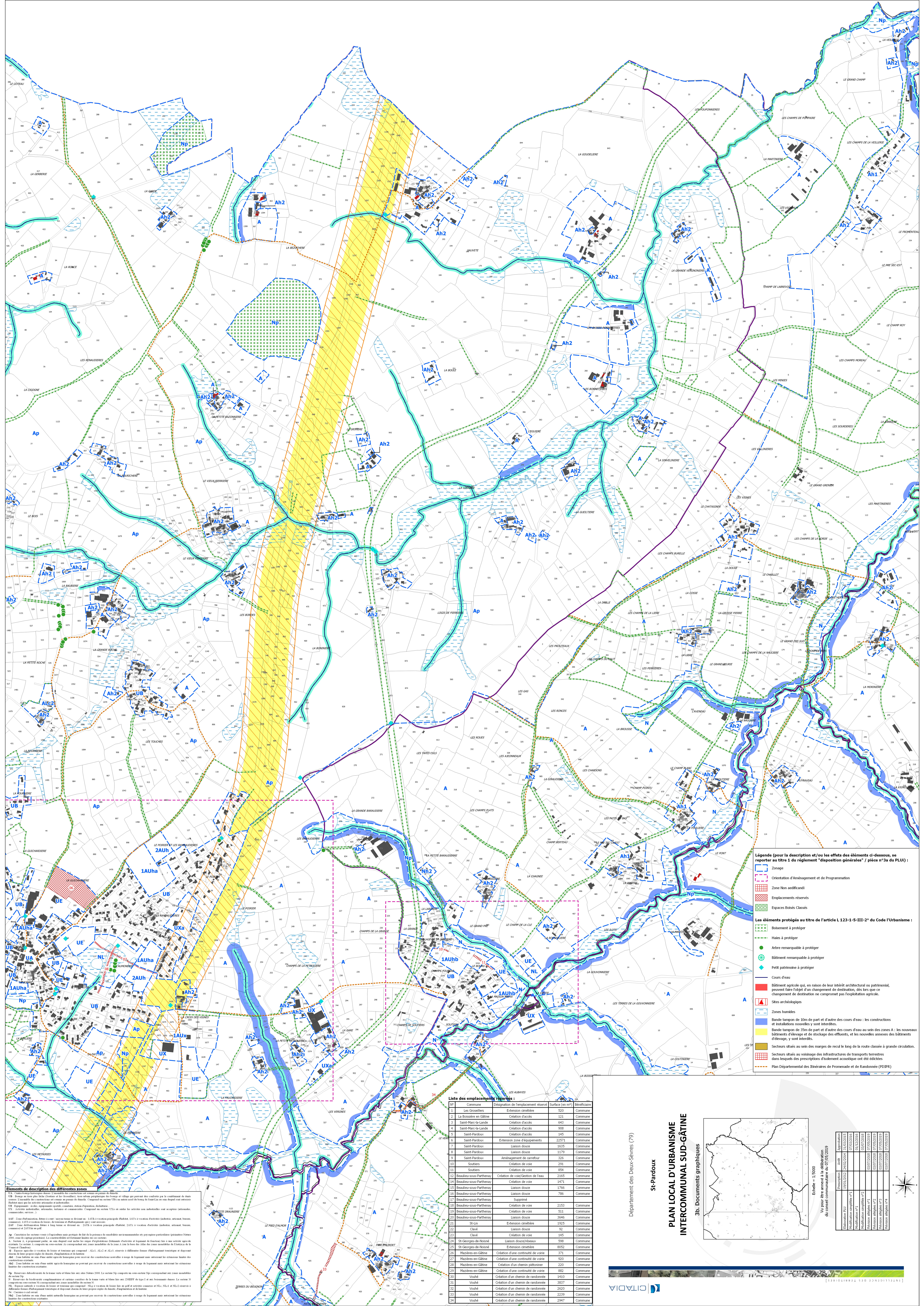




Légende (pour la description et/ou les effets des éléments ci-dessous, se reporter au titre 1 du règlement "disposition générales" / pièce n°3a du PLU) :

- Zonage
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone Non aedificandi
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés

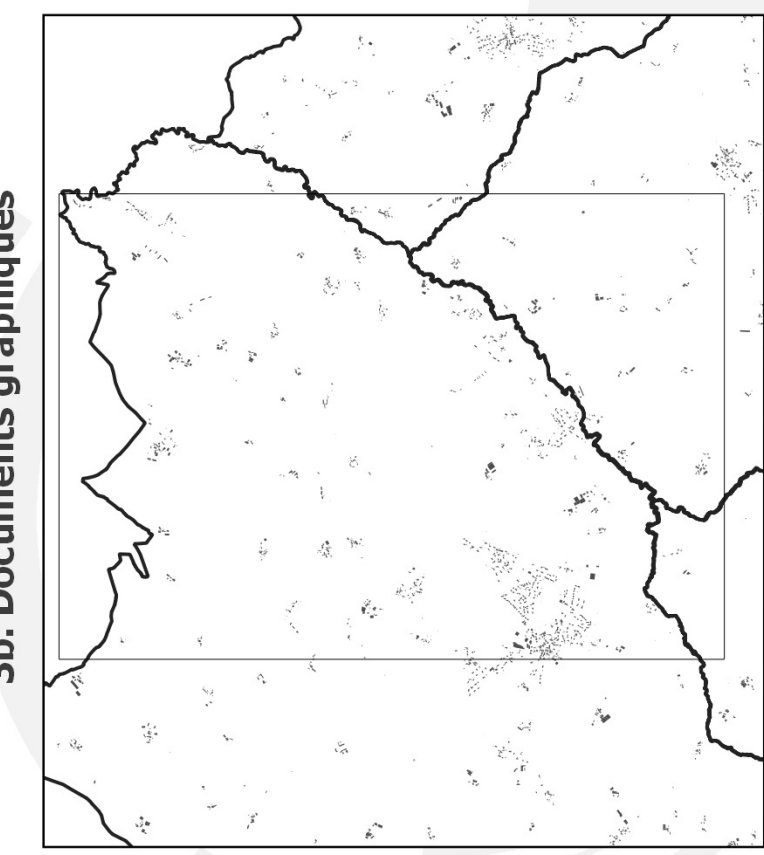
Les éléments protégés au titre de l'article L 123-1-5-III-2° du Code l'Urbanisme :

- Boisement à protéger
- Haies à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Cours d'eau
- Bâtiment agricole qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole.
- Sites archéologiques
- Zones humides
- Bande tampon de 10m de part et d'autre des cours d'eau : les constructions et installations nouvelles y sont interdites.
- Bande tampon de 35m de part et d'autre des cours d'eau au sein des zones A : les nouveaux bâtiments d'élevage et de stockage des effluents, et les nouvelles annexes des bâtiments d'élevage, y sont interdits.
- Secteurs situés au sein des marges de recul le long de la route classée à grande circulation.
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées.
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDPR)

Liste des emplacements réservés :

N°	Commune	Désignation de l'emplacement réservé	Surface (en m²)	Bénéficiaire
1	Les Grassolles	Extension cinématographique	520	Commune
2	La Bouillie-en-Gâtine	Création d'accès	121	Commune
3	Saint-Marc-la-Lande	Création d'accès	643	Commune
4	Saint-Marc-la-Lande	Création d'accès	908	Commune
5	Saint-Pardoux	Création d'accès	145	Commune
6	Saint-Pardoux	Extension zone d'équipements	22571	Commune
7	Saint-Pardoux	Liaison douce	1635	Commune
8	Saint-Pardoux	Liaison douce	1179	Commune
9	Saint-Pardoux	Aménagement de carrefour	326	Commune
10	Soutiers	Création de voie	291	Commune
11	Soutiers	Création de voie	894	Commune
12	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie/Gestion de l'eau	2105	Commune
13	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	1471	Commune
14	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	1768	Commune
15	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	786	Commune
16	Beaulieu-sous-Parthenay	Sigornettes	786	Commune
17	Beaulieu-sous-Parthenay	Sigornettes	786	Commune
18	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	2153	Commune
19	Beaulieu-sous-Parthenay	Création de voie	511	Commune
20	Beaulieu-sous-Parthenay	Liaison douce	3646	Commune
21	St-Lin	Extension cinématographique	1525	Commune
22	Clave	Liaison douce	92	Commune
23	Clave	Création de voie	145	Commune
24	St-Georges-de-Nézel	Liaison douce/voies	598	Commune
25	St-Georges-de-Nézel	Extension cinématographique	8052	Commune
26	Mazières-en-Gâtine	Création d'une continuité de voie	371	Commune
27	Mazières-en-Gâtine	Création d'une continuité de voie	920	Commune
28	Mazières-en-Gâtine	Création d'un chemin piétonnier	220	Commune
29	Mazières-en-Gâtine	Création d'une continuité de voie	802	Commune
30	Vouhé	Création d'un chemin de randonnée	1410	Commune
31	Vouhé	Création d'un chemin de randonnée	3837	Commune
32	Vouhé	Création d'un chemin de randonnée	2620	Commune
33	Vouhé	Création d'un chemin de randonnée	2239	Commune
34	Vouhé	Création d'un chemin de randonnée	2947	Commune

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUD-GÂTINE



Echelle = 1/5000
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 07/05/2019

Présentation	Année	Approbation
Élaboration PLU	18/01/2012	24/02/2014
Modification simplifiée n°1	03/07/2015	07/02/2016
Modification n°1	03/07/2015	03/07/2016
Modification simplifiée n°2	03/07/2015	03/07/2016
Modification n°2	03/07/2015	03/07/2016
Élaboration PLU n°2	03/07/2015	07/02/2016
Élaboration PLU n°3	03/07/2015	07/02/2016
Élaboration PLU n°4	03/07/2015	07/02/2016

Eléments de description des différentes zones

EAU : Zone d'habitat, libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

Ap : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

Ah2 : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

Np : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUha : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUha : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUhb : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUhb : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUX : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUX : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXa : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXa : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXb : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXb : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXc : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXc : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXd : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXd : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXe : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXe : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXf : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXf : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXg : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXg : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXh : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXh : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXi : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXi : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXj : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXj : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXk : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXk : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXl : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXl : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXm : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXm : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXn : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXn : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXo : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXo : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXp : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXp : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXq : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXq : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXr : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXr : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXs : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXs : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXt : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXt : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXu : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXu : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXv : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXv : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXw : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXw : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXx : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXx : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXy : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXy : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

1AUXz : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.

2AUXz : Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2. Zone d'habitat libre et non soumise à aucune restriction de type 1 ou 2.



DEUX-SEVRES